BTSA

Analyse et conduite de systèmes d'exploitation

Niveau 3

Quels métiers ?

Cette **option du BTSA** ne demande pas nécessairement des connaissances agricoles préalables. Les perspectives professionnelles sont l'installation, mais aussi diverses activités dans les entreprises prestataires de services (gestion, comptabilité, analyse, formation, animation…) en amont ou en aval des exploitations agricoles, ainsi que dans les entreprises d'approvisionnement, de collecte, de transformation.

Formation

Cette formation exige un goût prononcé pour la comptabilité, la gestion et la fiscalité, ainsi que pour l'actualité technique, économique et une attention à l'environnement agricole.

Durée

La durée de la formation est de **deux années**.
Elle peut être réduite à **un an** sous certaines conditions et après avis du responsable de la formation.

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 5 modules de base communs à tous les BTSA

- **M21** Organisation économique, sociale et juridique
- **M22** Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- **M23** Langue vivante
- **M41** Traitement de données (mathématiques)
- **M42** Technologies de l'informatique et du multimédia

• 10 modules spécifiques à l'option ACSE

2 modules concernant l'environnement économique et social

- **D3.2** Politique agricole
- **D3.3** Développement local

8 modules concernant les enseignements scientifiques et techniques

- **D4.1** Techniques comptables, gestion et fiscalité
- **D4.2** Droit de l'exploitation agricole
- **D4.3** Adaptation aux marchés de la production de biens et de services par l'exploitation agricole
- **D4.4** Méthode d'approche du fonctionnement de l'exploitation dans son environnement
- **D4.5** Dynamique des systèmes agraires
- **D4.6** Sciences agronomiques
- **D4.7** Conduite d'ateliers dans un système de production
- **D4.8** Conduite d'une activité innovante

Stage

La formation inclut **un stage obligatoire** d'un minimum de six semaines dans une exploitation agricole (autre que l'exploitation familiale). Le stage est le support d'un rapport qui sera présenté à l'examen.

Un stage complémentaire de quatre semaines peut être réalisé dans une exploitation agricole (la même ou une autre) ou dans un organisme agricole.

Sessions de regroupement*

Deux sessions d'une semaine la 1re année « Diagnostic travail et durabilité de l'exploitation agricole » et « Approche globale de l'exploitation agricole et diagnostic technico-économique ».
Deux sessions d'une semaine la 2e année : « Diagnostic financier de l'exploitation agricole et fiscalité » et « Étude de décisions de l'exploitation agricole (gestion prévisionnelle) ».
Les personnes inscrites sur un cycle d'un an peuvent bénéficier de ces 4 sessions au cours de leur formation.
Les sessions se déroulent toutes au CFPPA de Châteaufarine - Besançon (25).
Eduter-Cnpr prend en charge les frais pédagogiques. Les frais d'hébergement, restauration et transport, restent à votre charge.
Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

** Sous réserve de modification.*

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur **www.eduter-cnpr.fr**

Août 2011

Examen

L'examen a lieu en juin et est divisé en deux groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves du premier groupe,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves des premier et deuxième groupes, après application des coefficients.

Trois épreuves du premier groupe : 20 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Nature
n° 1 : Expression française et culture socio-économique (M21, M22)	5	4 h	écrite
n° 2 : Épreuve professionnelle interdisciplinaire (EPI) (D3.2, D3.3, de D4.1 à D4.7)	8	7 h	écrite et orale
n° 3 : Rapport de stage et soutenance	7	0 h 35	écrite et orale

Six épreuves du deuxième groupe : 20 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Nature
A[1] : Traitement des données (M41, M42)	3	3 h	écrite
B : Projet écrit d'un produit de communication (M22)	3	3 h	écrite
C : Langue vivante (M23)	3	0 h 50	orale
D : Économie générale, politique agricole, développement local (M21, D3.2, D3.3)	3	3 h	écrite
E : Économie de l'exploitation agricole dans son environnement (D4.1, D4.2, D4.3, D4.4)	5	3 h 30	écrite
F : Conduite de productions dans un système d'exploitation (D4.5, D4.6, D4.7, D4.8)	3	0 h 25	orale

[1] *L'épreuve A contient une partie spécifique au BTSA choisi.*

Conditions d'inscription

- Pour une **formation en 2 ans :**

– soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
  - Brevet de technicien agricole, toutes options
  - Brevet de technicien, toutes options
  - Baccalauréat général, toutes séries
  - Baccalauréat technologique, toutes séries
  - Baccalauréat professionnel, toutes séries
  - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B

– soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau IV, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),

– soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et sur avis du responsable de formation,

– soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,

– soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

- Pour une **formation en 1 an :**

– soit être titulaire de certains BTS, BTSA, DUT, DEUG ou DEUST, ou avoir suivi en totalité des classes préparatoires aux écoles d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire ou commercial (analyse au cas par cas),

– soit être titulaire d'un baccalauréat ou d'un BTA et justifier de trois années de pratique professionnelle, à la date des épreuves, sur avis du responsable de formation.

Dispense d'épreuves

Les candidats déjà **titulaires d'un BTS, DUT, DEUG ou DEUST**, ou déjà **titulaires d'un BTSA** dans une autre option ou spécialité, peuvent être dispensés des 4 épreuves suivantes :

– épreuve du premier groupe : n° 1,
– épreuves du deuxième groupe : A, B, C.

Conditions de redoublement

- Vous êtes **redoublant** ajourné à l'examen : vous pouvez conserver, à votre demande, les notes **obtenues aux épreuves du 1er et/ou du 2e groupe**, qui sont égales ou supérieures à 10.

- Pour information, un candidat se présentant à titre individuel peut conserver, à sa demande, les notes obtenues aux épreuves du 1er et/ou du 2e groupe, y compris celles inférieures à 10.

Dans ce cas, le candidat doit impérativement conserver son ancien livret scolaire et s'inscrit seul auprès du SRFD** de sa région dès le mois d'octobre précédant l'année de son examen.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

** SRFD : Service Régional de la Formation et du Développement